Mairie de Verny

ARRETE 2022/027

PORTANT
INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire de VERNY

En date du 16 septembre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction ministérielle du 7 Juin 1977 relative à la signalisation routière,
CONSIDERANT que des travaux (taillage des haies) rue de la Mairie – le long du parking devant le Crédit Agricole auront lieu le vendredi 23 septembre 2022.

ARRETE

Article 1 : le stationnement de tout véhicule (y compris des 2 roues) sera interdit le long du parking devant le Crédit Agricole

Vendredi 23 septembre 2022 de 07h00 à 16h00

Article 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par les services techniques de la Mairie.

Article 3: Une ampliation de la présente décision sera adressée à l'autorité de Gendarmerie de Verny et au service technique de la Mairie.

MAIRIE DE VERNY (Moselle)

Le Maire

Victorien NICOLAS

Mairie – 6, rue de la Mairie – 57420 VERNY – Tél. : 03 87 52 70 40 – Mail : mairie@verny.fr